

**Province de Québec
MRC du Haut-Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ajournée du Conseil municipal tenue le **18 juillet 2017**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Monsieur David Masse, conseiller # 2
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4
Poste vacant, conseiller # 5

Sont absents :
Madame Lise Pratte, conseillère # 3
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno Gobeil. Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur David Masse, l'ordre du jour est adopté.

2017-07-183

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Adjudication appel d'offres –Réfection salle municipale

Attendu que la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres écrite sur invitation à trois soumissionnaires pour des travaux de réfection de la salle municipale ;

Attendu que les soumissions devaient être reçues avant le 18 juillet 2017, 10 h;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a déposé leur soumission dans le délai prescrit et est conforme soit :

9256-3931 Québec inc.	98 849.75 \$ Taux horaire : 67.50\$
-----------------------	--

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Blais, appuyé, Monsieur Yves Vézina **et résolu** que la municipalité de La Patrie accepte le contrat aux plus bas soumissionnaires conforme, soit 9256-3931 Québec inc., pour les travaux de réfection de la salle municipale pour un montant forfaitaire de 98 849.75 \$ taxes incluses et d'un taux horaire de 67.50 \$ taxes en sus, pour des travaux imprévus.

2017-07-184 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

4. Achat pompe portative

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Masse
APPUYÉ par Monsieur Yves Vézina
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de La Patrie autorise l'achat d'une pompe portative et de deux adaptateurs pour tuyau de 4 pouces, de CSE Incendie et Sécurité inc., pour un montant de 3 730 \$ taxes en sus.

2017-07-185 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

5. Autorisation de vendre génératrice défectueuse

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Masse
APPUYÉ par Monsieur Yves Vézina
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de La Patrie autorise la vente de la génératrice défectueuse de la caserne.

2017-07-186 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

6. Acceptation du libellé du contrat de location de l'Abri-Bois

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Vézina
APPUYÉ par Monsieur Richard Blais
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de La Patrie accepte le libellé du contrat de location de l'Abri-bois, tel que soumis au conseil.

2017-07-187 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

7. Réparation d'urgence de la pédale d'embrayage du tracteur à pelouse

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Masse
APPUYÉ par Monsieur Richard Blais
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de La Patrie autorise la réparation de la pédale d'embrayage du tracteur à pelouse, chez Garage Charles Verret, un montant de 600\$ est prévu pour la dépense.

2017-07-188 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

8. PMA assurance : Proposition –assurances des cyberrisques

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Masse
APPUYÉ par Monsieur Yves Vézina
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de La Patrie refuse la proposition de PMA assurances, pour la protection de cyberrisques.

2017-07-189 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

9. PMA assurance : Proposition –Evaluation professionnelle des infrastructures municipales

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Masse
APPUYÉ par Monsieur Richard Blais
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de La Patrie refuse la proposition de PMA assurances, pour l'offre d'évaluation professionnelle des infrastructures municipales.

2017-07-190 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

10. Fin de la séance ajournée

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** unanimement de lever la séance à **19 h 10**.

2017-07-191 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Bruno Gobeil
Maire

Johanne Latendresse
Directrice générale,
secrétaire-trésorière

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Bruno Gobeil,
Maire